

Famine, prolétarisation et création de nouveaux liens de dépendance au Sahel

Les réfugiés de Mopti et de Léré au Mali

AU Sahel, la sécheresse n'a pas fini d'exercer ses ravages. Six ans après que s'est produite la grande famine de 1973 qui donna lieu à des analyses mettant bien en évidence les causes réelles du phénomène (1), il paraissait intéressant de chercher à savoir ce qu'étaient devenus les survivants du grand désastre, ainsi que de repérer éventuellement des famines survenues depuis lors.

C'est pourquoi nous avons décidé de nous livrer à une enquête dans des localités qui étaient censées abriter un nombre important de réfugiés. Une première mission fut effectuée au mois de décembre 1979 à Mopti, chef-lieu de région et centre commercial important, mais seuls cinq groupes d'habitation purent y être recensés car la plupart des réfugiés qui résidaient auparavant dans cette ville étaient retournés chez eux ou partis dans une autre direction.

Une seconde mission fut effectuée dans le courant du mois de janvier 1980, à Léré, localité moins peuplée, située dans le cercle de Niafunké (région de Tombouctou). Léré, qui se trouve près de la frontière mauritanienne, sur la rive gauche du Niger, abrite chaque semaine un marché très animé où se rendent des commerçants venus de partout. On arrive de lieux aussi éloignés que l'Algérie, Gao, Tombouctou, pour y acheter du mil et surtout y faire le commerce du bétail. L'importance de ce gros marché, qui se tient le vendredi et le samedi, a conduit un certain nombre de commerçants maures, tamasheq et soninké à y ouvrir

de nombreuses boutiques. Cette présence marchande massive se retrouvera au niveau de l'enquête sur les réfugiés, puisque nous verrons que de nombreux sinistrés travaillent pour ces commerçants.

1. Les conditions de l'enquête

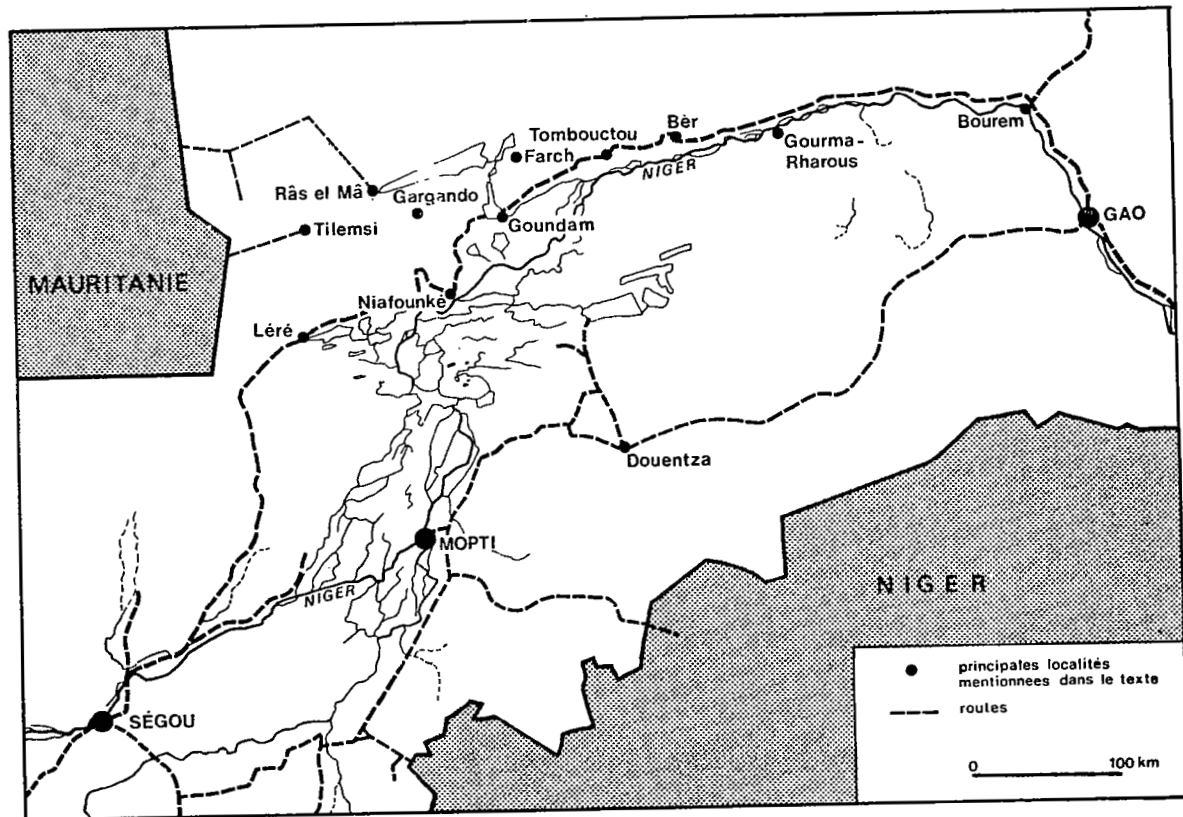
On peut dire de cette enquête, comme de toute enquête, qu'elle s'est déroulée dans une profonde ambiguïté (2). Cette ambiguïté, typique de la relation enquêteur/enquêté, acquiert du fait même de la misère dans laquelle se trouvent ces réfugiés, une dimension plus vaste. La situation dans laquelle nous nous sommes trouvés au cours de cette recherche, peut être qualifiée de limite au sens où la relation d'objectivation à l'égard des enquêtés était difficilement tenable. Personnellement, je ne souhaiterais pas renouveler ce type de travail : les conditions dans lesquelles vivent les peuples du tiers monde sont souvent difficiles, mais dans le cas des réfugiés du Sahel, elles sont carrément insupportables. Non pas, contrairement à ce que l'on aurait pu penser, que l'enquête ait été particulièrement dure à mettre en œuvre. Bien au contraire, nous avons rencontré auprès des sinistrés l'accueil le plus chaleureux, tant était grand chez eux le désir de recevoir une aide, tant était forte la volonté d'être recensés et de faire enregistrer le témoignage de leur propre détresse. Les sinistrés souhaitaient ardemment que leur sort soit connu du gouvernement malien et des organisations internationales dont bon gré, mal gré, j'apparaisais comme le représentant. C'est donc à la suite d'une tromperie que cette enquête a pu être effectuée dans des conditions satisfaisantes, puisque bien évidemment, n'étant pas mandaté par qui que ce soit, je ne pouvais

* Ce travail est le fruit d'une recherche collective intitulée « Sécheresse africaine : climat et société » et patronnée par l'École des hautes études en sciences sociales. Les opinions émises ici n'engagent que l'auteur.

(1) Comité Information Sahel, *Qui se nourrit de la famine en Afrique ?*, Paris, Maspero, 1974 et *Sécheresse et famines du Sahel*, sous la direction de Jean Copans, 2 tomes, Paris, Maspero, 1975. Voir en particulier, dans ce dernier ouvrage, pour les problèmes qui nous concernent, J. Swift, *Une économie nomade sahélienne face à la catastrophe. Les Touaregs de l'Adrar des Iforas* (Mali), p. 87-

99, ainsi que H. Deriennic, *Famines et dominations en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, 1977.

(2) Cf. notamment J.-L. Amselle, « L'anthropologie, ça sert à qui ? » *Cahiers d'études africaines*, 1977-68, XVII-4, p. 633-637, et « Les ethnologues, les enquêtés et l'État », *Cahiers d'études africaines*, 1978-71, XVIII-3, p. 443-445. S.I.D.A., Dakar, 1974, 232 p. multigr.



rien promettre à ces sinistrés et que d'un autre côté je ne pouvais pas non plus assurer que cette enquête serait sans effet.

Placé dans ce type de situation, il est difficile de rester neutre et, pour ma part, je conçois ce rapport davantage comme un témoignage que comme une étude scientifique. J'estime qu'il est plus important de protester contre le sort qui est réservé à ces réfugiés que de réaliser une étude objective.

2. L'échantillon

En premier lieu, il convient de remarquer que, si la totalité des réfugiés de Mopti a été couverte par l'enquête, tel n'a pas été le cas à Léré où le nombre des sinistrés dépasse largement celui qui a fait l'objet d'interviews.

Les 106 groupes d'habitation, soient 642 personnes (3), ayant été soumis à l'enquête seront fondus en un seul bloc, étant donné la taille très faible de l'échantillon de Mopti et la similarité de la condition des réfugiés dans les deux villes.

L'enquête que nous avons menée auprès des sinistrés des deux localités est du type directif. Un questionnaire a été administré à l'ensemble de l'échantillon. Toutefois nous avons procédé dans certains cas à des incursions plus poussées dans des domaines particuliers afin d'approfondir tel ou tel point. Cela permettra, en restituant à l'occasion la parole des réfugiés, de donner un aperçu plus fidèle du phénomène, ce qui n'aurait pas été possible dans le cas d'une application stricte du questionnaire. L'enquête a été effectuée par nous-même avec l'aide de deux interprètes : M. Almami Malik Yattara, technicien à l'Institut des sciences humaines (Bamako) et M. Mahmoud, planton de l'arrondissement de Léré. Nous les remercions, ainsi que les autorités de Mopti et de Léré qui ont bien voulu nous aider dans l'accomplissement de notre travail.

2a. Les conditions d'installation des réfugiés

Tant à Mopti qu'à Léré, les sinistrés ne résident pas dans des camps du type de ceux qui furent créés dans les pays du Sahel après la grande sécheresse de 1973 (4). Il s'agit dans les

(3) Nous préférons l'expression groupe d'habitation à celle de groupe domestique dans la mesure où la faible production réalisée par les réfugiés est sans rapport avec la façon dont ils sont regroupés au sein des résidences.

(4) Voir à ce sujet l'étude de J. Bugnicourt, *Un peuple privé de son environnement*, Programme « Formation pour l'environnement » I.D.E.P. - U.N.E.P. - SIDA, Dakar, 1974, 232 p. multigr.

deux cas d'une installation sauvage, les réfugiés étant venus de leur propre initiative s'établir dans les deux villes et le gouvernement malien n'ayant joué aucun rôle dans leur implantation (5). Le type d'habitat, quand il en existe un, — certains réfugiés vivent en plein air — est variable. Il va de l'abri de fortune confectionné à l'aide de bouts de cartons et rappelant le bidonville, jusqu'à la concession en banco. La plupart des réfugiés vivent dans des paillottes faites d'une armature de bois, couverte de nattes ou de seccos. Certains résident sous des tentes de cuir. Ce type d'habitat qui convient au nomadisme est mal adapté à un mode de vie sédentaire urbain. La pauvreté de ces habitations et la rareté des objets qu'on peut y apercevoir manifeste l'extrême dénuement de ces naufragés du désert.

2b. Origine géographique des réfugiés

Ainsi que le montre le tableau 1, la majeure partie des réfugiés recensés provient du Nord et du Nord-Est des localités dans lesquelles a été effectuée l'enquête. Ces sinistrés sont dans leur

Région de Gao		Région de Tombouctou	
Cercle de Gao	1	Cercle de Tombouctou	13
Cercle de Bourem	2	Arr. de Bilangat	1
Cercle de Bneiba	2	Arr. de Ber	5
		Arr. de Tungutranat	18
<i>Région de Mopti</i>		Arr. d'Inukundur	1
Cercle de Douentza	1	Cercle de Goundam	3
		Arr. de Ras el Ma	18
		Arr. de Gargando	6
		Arr. de Farach	5
		Arr. de Tilemsi	3
		Cercle de Niafunké	
		Arr. de Léré	24
		Cercle de Gourma Rharous	3

totalité originaires des régions administratives de Tombouctou et Gao. Ainsi, ces réfugiés proviennent-ils tous des régions septentrionales du Mali, c'est-à-dire de celles qui, dans les années 1970, ont été le plus durement touchées par la sécheresse. Toutefois, il faut noter que sur 106 groupes d'habitation, 24 sont

(5) J. Bugnicourt (*op. cit.*, p. 112) donne un exemple d'une installation de ce type à Zinder, au Niger, ainsi que C. Toupet pour Nouakchott, Rosso, Kiffa et

Selibabi en Mauritanie in David Dalby et al., eds, *Drought in Africa*, 2, IAI, African Environment Special Report, 6, 1977.

originaires de l'arrondissement même de Léré. Cela s'explique par la sécheresse de 1979 qui, selon ces sinistrés, a été aussi catastrophique pour Léré et ses environs que celle de 1973 pour la région de Tombouctou.

2c. *Origine ethnique et sociale*

Le tableau 2 indique la ventilation ethnique de l'échantillon.

TABLEAU 2 (en %)	
Tamasheq	51
Maures	37
Peul	7,5
Sonrai	0,9
Bella et Hardan	1,5

La ventilation, comme on peut le remarquer, révèle une assez grande variété. Cependant, il faut également noter que la totalité des groupes d'habitation peul a fait l'objet d'une enquête, ce qui n'a pas été le cas pour les autres ethnies, et que l'écrasante majorité de l'échantillon (95,5 %) est composée de sinistrés appartenant aux ethnies tamasheq, maures et peul, c'est-à-dire à des groupes dont la subsistance était autrefois principalement liée à l'élevage et à un mode de vie nomade. Notons également la faiblesse du pourcentage des ethnies ayant une réputation de paysans sédentaires, ainsi que des captifs. Dans ce dernier cas, la sécheresse a certainement provoqué la rupture des liens de dépendance entre nobles et captifs et, à la différence des Tamasheq ou des Maures, nombreux sont les Bella ou Hardan qui ont migré en Côte-d'Ivoire pour leur propre compte (6).

2d. *Mode de vie avant la famine de 1973*

TABLEAU 3 (en %)	
Éleveurs nomades	96
Bergers	1,8
Éleveurs + agriculteurs	0,9
Agriculteurs + pêcheurs	0,9

(6) Il est également possible qu'ils de faim et de soif sur place. Cf. J. Bugnicourt, *op. cit.*, p. 87.

L'analyse du mode de vie des réfugiés antérieurement à la grande famine de 1973 (tableau 3) confirme les observations que nous avons pu faire à propos de la composition ethnique de l'échantillon. En effet, comme nous l'avons indiqué, sous une apparente diversité ethnique, et sans vouloir minimiser les différences entre groupes, se cache en fait une grande homogénéité du mode de vie (7). C'est ainsi qu'à une écrasante majorité de Tamasheq, de Maures et de Peul au sein de l'échantillon, correspond une prépondérance massive de l'élevage nomade (96 %) comme mode de production de ces réfugiés. Si l'on ajoute à cela que le reste de l'échantillon comprend des groupes dont les moyens d'existence sont indirectement ou partiellement liés à l'élevage nomade, on conclura aisément qu'à l'occasion de la sécheresse de 1973 ce sont surtout les éleveurs nomades qui ont été touchés, alors que les sociétés paysannes semblent avoir payé un tribut moins lourd, comme nous le verrons plus loin. Enfin, il faut noter à propos de l'ancien mode de vie de ces réfugiés, qu'un nombre limité de ces groupes (3 sur 106) pratiquait également le maraboutage et l'enseignement coranique.

2e. Date de départ du pays d'origine

TABLEAU 4 (en %)	
1973	69
1974	7,5
1976	1,8
1977	0,9
1978	8,4
1979	11,3

Le tableau 4 indique que la plupart des réfugiés ont abandonné leur région d'origine en 1973, après la grande sécheresse qui a provoqué la mort de leurs animaux. Cependant il est également intéressant de noter que ce mouvement s'est poursuivi depuis cette date et qu'apparemment la sécheresse et la famine n'ont pas fini d'exercer leurs effets dans les régions septentrionales du Mali, puisque les éleveurs nomades continuent d'abandonner leur pays d'origine. C'est notamment ce qui s'est passé aux alentours de Léré où, comme nous l'avons dit plus haut, la quasi-absence de pluies en 1979 a contraint les éleveurs à venir se réfugier en ville.

(7) Notre interprète utilisait l'expression « peaux rouges » ou « peaux blanches » pour désigner l'ensemble des eth-

nies d'éleveurs nomades, c'est-à-dire les Peul, les Maures et les Tamasheq.

2f. *Date de la dernière arrivée à Mopti et à Léré*

A la lecture du tableau 5, une première constatation s'impose : les dates d'arrivée des réfugiés dans les deux villes ne correspondent pas aux dates de départ de leur région d'origine. Cela s'explique de plusieurs façons. Tout d'abord un certain nombre de réfugiés sont venus une première fois à Mopti et à Léré, sont repartis chez eux et sont ensuite revenus se fixer de façon définitive dans ces deux localités.

TABLEAU 5 (en %)	
1973	33
1974	11,3
1975	2,8
1976	6,6
1977	4,7
1978	29
1979	14,1

Une réfugiée raconte : « Nous sommes venus à Léré au moment de la première sécheresse en 1973. Nous avons perdu nos animaux, nous sommes allés à Tombouctou. Là-bas nous mendions. Ensuite nous sommes venus à Léré. Nous sommes restés ici de 1973 à 1977. Nous sommes repartis chez nous et nous sommes revenus à Léré en 1978. Il n'y a rien là-bas. Ils cherchent de quoi manger ».

D'autres se sont d'abord rendus dans les camps de réfugiés qui ont été installés au Mali à partir de 1973, puis, lorsque l'aide alimentaire a cessé d'être distribuée, ont essayé de vivre dans le sillage des agriculteurs et des éleveurs qui possédaient encore quelques animaux. Un réfugié parle : « Nous étions autour d'un puits à Tilemsi. Au moment de la sécheresse, j'ai perdu tous mes animaux. J'ai appris qu'il y avait un camp de réfugiés à Tin Aïcha dans l'arrondissement de Ras el Ma. Je suis resté là-bas huit mois. Au bout de huit mois, je suis parti, j'ai suivi le bord du lac Faguibine. Là se trouvent de petits hameaux de culture. J'ai vécu aux dépens de mon travail. Au moment de l'hivernage, je partais avec les éleveurs comme berger pour avoir du lait. Ensuite je retournais dans les hameaux, je travaillais pour les paysans pour avoir du mil. Je suis venu à Léré l'année dernière ».

D'autres enfin, les Peul nomades de la région de Léré notamment, ont tenté de se reconvertir dans l'agriculture lorsqu'au moment de la grande sécheresse de 1973, ils ont

perdu tous leurs animaux. Mais cette solution n'en était pas une puisqu'en 1979, la sécheresse a également frappé ces nomades transformés en paysans et qu'ils ont été contraints eux aussi de s'établir en ville. Une de ces réfugiées raconte ce qu'elle a vécu depuis 1973 : « Nous sommes venus le mois dernier. C'est la famine et la fatigue qui nous ont obligés à venir. Nous sommes venus chercher de quoi vivre. Il n'y a plus de grains, il n'y a pas de pluie, pas d'animaux. Les animaux ne peuvent pas se nourrir suffisamment. Quand la pluie ne tombe pas, les arbres et les plantes ne poussent pas, les animaux crèvent. Je ne connais que l'élevage, je me suis mis à cultiver mais la culture n'a pas donné. Dans la région de Léré, cette année (1979), c'est comme à Tombouctou pendant la grande sécheresse (1973) ».

De plus, ceux qui cultivaient depuis 1973 se joignaient, une fois les récoltes terminées, aux Peul qui possédaient encore des animaux et les accompagnaient jusqu'aux pâturages à *burgu* du Macina. Mais en 1979, du fait de la crue trop précoce du Niger, l'herbe a été inondée et n'a pas poussé. Un réfugié témoigne : « Je suis arrivé à Léré cette année. J'ai beaucoup d'élèves qui apprennent le Coran avec moi. Je suis venu avec mes élèves. J'étais éleveur. Tous mes animaux sont morts en 1973. Lorsque mes animaux sont morts, je me suis mis à cultiver avec mes enfants et mes élèves et ensuite je me rendais au *burgu*. Cette année, il n'y a pas eu de *burgu* dans tout le Macina. Je suis venu à Léré pour mendier avec mes élèves ».

2g. Sources de revenus actuels des réfugiés de Léré et de Mopti

La condition de réfugié se définit par l'absence d'un genre de vie ou d'un mode de production propre. C'est pourquoi j'ai préféré utiliser l'expression « sources de revenus » pour rendre compte des moyens d'existence actuels des réfugiés par opposition

Artisanat	52	Cueillette	3
Berger	41	Domestique	2
Manceuvre	31	Cultivateur	1
Mendicité	23	Puisatier	2
Maraboutage, enseignement coranique	10	Élevage	1
Micro-commerce	5	Pêche	1

à celle de « mode de vie » qui avait été employée pour définir leur situation antérieurement à la famine de 1979. Quoiqu'extrêmement faibles et n'assurant que péniblement leur survie, les

sources de revenus actuels des réfugiés sont relativement variées. Aussi, plutôt que d'essayer de repérer un métier dominant au sein d'un groupe d'habitation et d'en faire le total, ai-je préféré recenser l'ensemble des sources de revenus existant dans chaque groupe d'habitation et en faire la somme. Le tableau 6 indique donc la fréquence des activités mentionnées pour l'ensemble des groupes de résidence.

L'artisanat. Sous cette rubrique sont regroupées des activités très diverses. Mentionnons en premier lieu la fabrication de cordes car c'est elle qui revient le plus souvent dans les interviews. Cette activité semble avoir attiré un grand nombre de réfugiés à Léré. La présence de nombreux troupeaux les jours de marché dans cette ville et le puisage de l'eau par les bêtes nécessitent l'utilisation d'une grosse quantité de cordes. Celles-ci sont fabriquées avec des peaux de vache ou de dromadaire. Les réfugiés trouvent ainsi auprès de la population de Léré, et notamment des commerçants, un débouché important pour cette forme de production. En liaison avec cette activité, pratiquée surtout par les hommes, existe tout un artisanat centré autour du travail du cuir et du plastique. Citons pêle-mêle le tannage des peaux, la fabrication de bracelets, de porte-clés, de bâts de selle, de coussins, de cordelettes pour amulettes, de sacs, la réparation d'outres, etc. A cela il faut ajouter la vannerie, la couture, le filage, le tressage de cheveux et la broderie. Toutes ces activités sont essentiellement l'œuvre de femmes.

Le gardiennage de troupeaux. La deuxième source de revenus en importance est celle du gardiennage de troupeaux. Le travail de berger est pratiqué par les hommes. Il est effectué essentiellement pour le compte des fonctionnaires, des notables et des commerçants. Les réfugiés s'emploient comme bergers aussi bien pour garder le bétail aux alentours de Léré que pour conduire les troupeaux des commerçants à Bamako et en Côte-d'Ivoire.

Les tâcherons. Le travail de manœuvre constitue la troisième source de revenus. Les réfugiés se louent comme tâcherons auprès des gens riches de Léré et de Mopti. Ils consentent à faire n'importe quel travail : puisage de l'eau, confection de briques en banco, manutention de marchandises, sciage de barres de sel, etc.

La mendicité. Entre les activités sus-mentionnées et la mendicité il n'existe qu'une différence de degré car les réfugiés sont demandeurs d'emploi et la rémunération de la force de travail,

comme nous le verrons plus loin, n'est pas perçue comme telle mais davantage comme la manifestation d'une charité. A Léré et à Mopti, la mendicité joue un rôle important en tant que source de revenus. Pratiquée à défaut d'autres moyens de subsistance, elle montre l'extrême misère dans laquelle se trouvent les réfugiés.

Le maraboutage et l'enseignement coranique reviennent souvent dans les entretiens. Selon les intéressés, ces deux activités ne sont pas tellement profitables en raison du nombre trop important de personnes qui la pratiquent et qui se concurrencent ainsi durement face à une demande solvable limitée.

Les *autres sources de revenus* telles qu'elles apparaissent dans le tableau 6, ont une importance bien moindre.

Le micro-commerce peut consister, par exemple pour une femme, à acheter du lait en poudre, à le diluer avec de l'eau et à en faire un ersatz de lait caillé qui sera ensuite vendu. La cueillette concerne essentiellement le ramassage des tannins qui servent à teindre les peaux, et de la gomme arabique, vendue aux commerçants qui eux-mêmes l'exportent.

Enfin il faut mentionner une source de revenus qui, bien que non officielle et ne figurant pas dans les réponses aux questionnaires, doit constituer une part non négligeable des moyens d'existence de ces réfugiés, c'est-à-dire la prostitution.

Outre l'abandon de leur ancienne condition d'éleveurs nomades, le fait saillant du nouveau mode d'existence de ces réfugiés est sans conteste le travail des femmes. Alors qu'antérieurement à la grande famine de 1973, les femmes nobles maures, tamasheq et peul ne travaillaient pas, sauf pour ce qui concernait leurs propres besoins, actuellement, à Léré et à Mopti, elles pratiquent l'ensemble des activités qui ont été mentionnées plus haut, c'est-à-dire l'artisanat, le micro-commerce et les tâches ménagères. Deux réfugiés s'expriment ainsi à propos du changement de statut des femmes nomades. Un Tamasheq : « Avant, les femmes nobles ne travaillaient pas, sauf pour elles. C'étaient les captifs et les forgerons qui faisaient ça. » Un Peul : « Avant la sécheresse, les femmes restaient chez elles, elles ne sortaient pas. Si tu vois les femmes travailler et sortir, c'est qu'il y a la pauvreté. » Le travail féminin chez ces anciens nomades est donc un indice certain de prolétarianisation et de misère.

Il faut en effet remarquer que l'ensemble des activités qui ont été recensées n'assurent que péniblement la survie des intéressés. Au cours de notre enquête, nous avons pu voir de nombreux malades et la situation désespérée d'un grand nombre de

réfugiés nous a été décrite. Ainsi une femme qui fabrique des cordelettes en cuir nous déclare que « si le pot dans lequel sont contenues les cordelettes est vendu, elle pourra avoir à manger et que sinon elle n'aura rien ». Beaucoup de réfugiés ne mangent qu'une fois par jour, d'autres encore plus rarement. La pauvreté que connaissent ces réfugiés et qui les situe au seuil de la misère physiologique, a également des répercussions sur la taille des groupes d'habitation et leur composition.

2h. Taille et composition des groupes d'habitation

Les groupes d'habitation ne comprennent pas uniquement des parents au sens large, mais également des clients et des élèves comme dans le cas des maîtres coraniques par exemple. Le tableau 7 indique le pourcentage de groupes d'habitation par rapport à leur taille.

1	3,7	11	0,9
2	3,7	12	1,8
3	8,4	13	1,8
4	18,8	14	
5	19,8	15	1,8
6	16	16	1,8
7	5	17	
8	4,7	18	0,9
9	6,6	19	
10	1,8	20	0,9

Une première remarque s'impose à la lecture de ce tableau : la taille des groupes d'habitation y apparaît comme très réduite. En effet, plus de la moitié des groupes d'habitation (54,6 %) comprennent de 4 à 6 personnes et presque 90 % (86,7 %) de 1 à 9 personnes (8). Cela, comparé aux effectifs moyens des plus petits groupes de résidence chez les éleveurs nomades, est extrêmement faible. C'est donc à une destruction et à une réduction de la taille des groupes domestiques que l'on assiste, destruction et réduction consécutives à la mort qui a décimé de nombreuses familles, à l'absence ou au départ des captifs, mais également à la dislocation qui résulte elle-même de la misère que connaissent les nomades depuis la famine de 1973. Cette dislocation se présente sous deux aspects. Tout d'abord, quelques épouses ont

(8) La taille des groupes d'habitation rapportée par J. Bugnicourt, *op. cit.*, est significativement plus faible que celle p. 81-82.

quitté leur mari pour aller se prostituer ou trouver un mari plus riche dans les centres urbains, mais ceci n'est pas le phénomène le plus marquant. Ce qui domine au contraire, c'est le nombre de femmes qui ont été abandonnées par leur mari, que cet abandon résulte ou non d'un divorce. L'enquête révèle à cet égard que 30 % des groupes d'habitation ont à leur tête une femme. Cela est extrêmement important, même pour des sociétés — je pense en particulier à la société *tamasheq* — où le rôle de chef de famille peut être tenu par les femmes. Une telle proportion de familles matricentriques est un indice frappant de l'état de délabrement dans lequel se trouvent les sociétés nomades éprouvées par la sécheresse.

3. Conséquences de la famine et de la sécheresse sur les sociétés nomades

La famine de 1973 qui a affecté l'ensemble des sociétés de la savane et du Sahel mais plus particulièrement les sociétés d'éleveurs nomades, a eu trois principales conséquences sur ces dernières :

1) une destruction massive des sociétés d'éleveurs. Cette destruction a affecté en premier lieu le bétail mais également les hommes dont beaucoup sont morts depuis cette date. Il s'est produit à cette occasion une gigantesque « libération de la force de travail » de ces éleveurs qui se sont vus tout à coup dépossédés de leurs moyens de production ;

2) une migration, c'est-à-dire non seulement un déplacement dans l'espace analogue au nomadisme antérieur, mais également un changement de statut social (9) ;

3) cette migration s'est produite vers les villes de la zone et s'est soldée par un phénomène massif de sédentarisation, de *prolétarianisation* et probablement à terme de dilution et d'absorption de ces anciens nomades dans le milieu urbain et paysan environnant. Cette prolétarianisation est d'ailleurs clairement perçue par les réfugiés dont l'un d'entre eux déclare : « Il n'y a plus d'animaux. *Les parents vivent de leur travail.* » La présence de cette masse de déportés dans les villes fournit une main-d'œuvre abondante et bon marché aux fonctionnaires, aux notables et aux commerçants. Ces derniers trouvent dans les réfugiés des travailleurs taillables et corvéables à merci, et cela explique sans doute pour une bonne part l'augmentation du nombre de commerçants

(9) Cf. J.-L. Amselle éd., *Les migrations africaines*, Paris, Maspero, 1976.

à Léré. Les sinistrés conçoivent ainsi l'argent qu'ils reçoivent en échange de leurs services, moins comme la rémunération de leur force de travail que comme une aumône. Enfin, ces réfugiés sont pour la bourgeoisie urbaine une source de plaisirs (prostitution) et de femmes qu'ils peuvent épouser à peu de frais pour les abandonner ensuite lorsqu'elles ne leur plaisent plus. Bien que tous ces migrants souhaitent vivement retourner au pays et que la plupart soient encore recensés dans leur région d'origine, ce processus de prolétarianisation, quoique précaire, est sans doute irréversible. On ne voit pas comment, en l'absence de toute aide gouvernementale ou internationale, comme nous le verrons plus loin, les sinistrés seraient à même de reconstituer leur cheptel et de reprendre leur vie d'antan. Il faut savoir qu'un chameau, par exemple, coûte à Léré de 100 000 à 300 000 francs maliens (1 000 à 3 000 francs français). Or ces réfugiés n'arrivent même pas à se nourrir convenablement. Il est donc fort probable que l'on va assister dans les mois et les années qui viennent, à une disparition lente des traits culturels attachés à l'ancien mode de vie de ces nomades, qui vont se fondre dans la population environnante. Déjà on peut noter à Léré le cas d'une femme tamasheq qui a été épousée par un paysan bambara de la région ; ce processus est sans nul doute destiné à s'accroître.

Parallèlement à un génocide des sociétés nomades de la région, c'est donc également à un ethnocide que l'on assiste, c'est-à-dire à l'abandon de l'ensemble des pratiques liées à l'existence d'une forme d'organisation sociale. Une société ne se manifeste jamais autant comme culture que lorsqu'elle est en voie de disparition.

Il n'est pas douteux, lorsqu'on compare les sociétés paysannes de la savane et du Sahel aux sociétés d'éleveurs nomades de la même zone, que celles-ci possèdent un désavantage certain par rapport aux premières. On a pu constater, par exemple, que les sociétés bambara (10), soninké (11) et toucouleur ont beaucoup mieux résisté au choc produit par la sécheresse de 1973 que les sociétés nomades, qui se sont littéralement désintégrées. C'est qu'à la différence des sociétés paysannes, les sociétés nomades ne pratiquent pas les *migrations monétaires* qui permettent en cas de récoltes catastrophiques de procéder à l'achat de céréales dans les régions excédentaires (12). Lovejoy et Baier (13) ont fait remarquer, à propos des Tamasheq du Niger, que la dislocation, sous

(10) Cf. J.-L. Amselle, « Migration et société néo-traditionnelle : le cas des Bambara du Jitumu' (Mali) », *Cahiers d'études africaines*, 1978-72, XVIII-4, p. 487-502.

(11) M. Samuel, *Le prolétariat africain noir en France*, Paris, Maspero, 1978.

(12) Bugnicourt (*op. cit.*, p. 63) rapporte néanmoins que les Peul Bororo du

l'impact de la colonisation, de la « chaîne de sociétés » (14) tamasheq-hausa du Niger et de la Nigéria, avait provoqué des effets différents sur les deux maillons de l'ensemble. C'est ainsi que l'économie paysanne hausa, qui s'était réorientée depuis le début de la période coloniale vers les régions côtières de la Nigéria, a mieux supporté la sécheresse que la société tamasheq qui jusqu'alors vivait en symbiose avec elle. Lorsque la sécheresse affecte une société nomade comme la société tamasheq, maure ou peul, et détruit ses moyens de production, il ne lui reste à vendre que les bras de ses hommes valides. Placés dans la même situation, les paysans du Sahel et de la savane ont toujours la ressource d'envoyer certains de leurs membres à l'extérieur ou de faire appel aux migrants déjà partis, afin que ceux-ci envoient des subsides qui leur permettront de passer un cap particulièrement difficile. Cependant, il ne faut pas se cacher que cette situation est sans doute elle-même, à terme, purement transitoire.

4. Action gouvernementale et aide internationale

Sur l'ensemble de l'échantillon, 20,75 % des groupes d'habitation interrogés déclarent avoir reçu, au moins une fois, une aide quelconque. Il faut remarquer que la majeure partie (16,98 %) a été aidée durant son passage dans les camps de réfugiés installés au Mali après 1973. Cette aide dispensée dans les camps de Tombouctou, Tin Aïcha (arrondissement de Ras el Ma), Rharous et Goundam, a été, selon les intéressés, de courte durée, parfois quelques mois, le plus souvent un an. Un seul réfugié nous a déclaré avoir été aidé pendant une période de deux ans. Actuellement, aucune aide officielle n'est distribuée, ni à Mopti, ni à Léré. Seuls un médecin et deux commerçants de Mopti — ces derniers pratiquant l'aumône (*zakat*) — fournissent quelques soutiens aux réfugiés. En dehors de cette aide très limitée, ceux-ci sont totalement livrés à leur sort. De plus, ils continuent de payer l'impôt capitulaire, pour la plupart dans leur région d'origine, et pour quelques-uns à Léré. Bien que les taxes sur le bétail aient été en principe supprimées depuis 1973, certains continuent de payer l'impôt sur leur troupeau disparu. Un

Niger avaient commencé quelques années avant la sécheresse de 1973 à pratiquer des migrations monétaires vers le Ghana et la Côte-d'Ivoire.

(13) P.-E. Lovejoy et S. Baier, « The desert side economy of the central Sudan », *The International Journal of African Historical Studies*, VIII-4, 1975, p. 551-581.

(14) Sur cette notion, voir J.-L. Amselle et E. Le Bris, « Quelques réflexions sur la notion de petite production marchande », rapport au colloque sur la petite production marchande en milieu urbain africain, Paris, I.E.D.E.S., mars 1979.

réfugié mettant en parallèle l'absence d'aide et la poursuite du paiement de l'impôt, déclare à ce propos : « Je n'ai jamais reçu d'aide. On ne nous donne jamais rien, mais par contre on ne cesse de nous demander quelque chose. J'avais deux cents têtes de bétail. Je continue de payer l'impôt sur ces deux cents têtes. Mon chef de fraction est venu prendre l'impôt l'autre jour. »

Dans certains cas, les réfugiés refusent de payer l'impôt. Ainsi, l'un d'eux, originaire de Rharous, raconte : « On m'a dit de payer l'impôt. Le chef de là-bas a envoyé une commission. J'ai dit merde. L'autorité ne fait rien, je ne paierai pas l'impôt. »

Si l'on compare le volume considérable des produits alimentaires et de biens de toutes sortes qui ont été donnés au Mali depuis 1973 à la faiblesse de l'aide distribuée aux victimes de la sécheresse, on est fondé à s'interroger sur la destination réelle de cette aide. Un aperçu peut en être donné pour la région de Léré lorsqu'on sait que, dans le cadre d'un projet allemand qui consistait à distribuer du bétail aux nomades pour la reconstitution de leur troupeau, seules 9 têtes de bétail, sur les 450 qui auraient dû être théoriquement données, sont parvenues aux intéressés.

De même, dans les camps de réfugiés, ce qui a été donné d'une main a souvent été repris de l'autre. Un réfugié raconte : « Quand je me trouvais au camp de Tin Aïcha, on m'a donné 2 vaches et 2 moutons comme à toutes les autres familles. Puis on m'a donné un champ au bord du lac Faguibine. Ma famille comprenait 4 personnes. Jusqu'à l'année dernière, ce champ nous nourrissait pendant 2 mois. Ensuite on nous a demandé de payer les animaux qu'on nous avait distribués. J'ai payé, j'ai le reçu. J'ai vendu les vaches et avec le reste, je me suis débrouillé pour arriver ici. »

Une autre réfugiée donne quelques précisions sur le détournement de l'aide : « Il y a eu des distributions de vivres aux chefs de fraction, mais les chefs de fraction ont tout revendu aux commerçants. » Ainsi, se précise la destination réelle des biens qui ont été donnés au Mali pendant la sécheresse. Aux deux catégories mentionnées par la réfugiée, il faut toutefois en ajouter une troisième, à savoir les fonctionnaires et les militaires indécents. Toutefois cette attitude de détournement de l'aide n'est pas constante, et on peut constater en particulier que certains chefs de fraction ont pris parfois en main le sort de leurs dépendants.

5. La réaction des réfugiés

Dans l'ensemble, la réaction des réfugiés à la famine et au désintérêt — c'est le moins qu'on puisse dire — dont fait preuve

le gouvernement malien à leur égard, n'a pas pris une forme politique : elle s'est davantage manifestée dans le domaine pratique. Un réfugié donne son appréciation à l'égard de l'appareil d'État : « Nous n'avons rien à manger. L'autorité n'a rien fait. Ce que nous avons, c'est ce que Dieu nous donne. Nous ne voulons pas dire du mal de l'autorité. »

Certains, nous l'avons déjà dit plus haut, ont essayé de prendre en main leur propre sort en se reconvertissant dans l'agriculture. C'est notamment le cas des nomades de la région de Léré qui se sont mis nombreux à cultiver, mais qui malheureusement n'ont pu devenir définitivement des paysans en raison de la sécheresse persistante, et en particulier de l'absence de pluies en 1979, qui les a contraints à se réfugier en ville. A cet égard, le cas le plus intéressant est celui de Mohamed Ali dit Brahaye, chef de fraction tamasheq, ancien propriétaire foncier sur le lac Faguibine et qui fut exproprié en 1962 par le régime de Modibo Keita. Avant la sécheresse de 1973, Brahaye était propriétaire de 2 000 têtes de bétail, il nomadisait avec sa fraction entre Goundam et le Macina. Lorsqu'il a vu que son troupeau allait entièrement disparaître, Brahaye a décidé, avec le peu de bêtes qui lui restait, de se replier à une soixantaine de kilomètres de Léré, à Surango, autour d'un puits qui avait été creusé sous la colonisation et qui avait tari depuis. Brahaye, homme aisé, a fait forer de nouveau le puits en 1974 et a commencé à cultiver au début de l'hivernage 1975. Cette année-là, les pluies ont été abondantes, et la récolte a été bonne. Ce succès initial a attiré auprès de lui de nombreux membres de sa fraction, d'autres Tamasheq, et même des Maures, eux aussi en difficulté et mis en confiance par son aura de chef de fraction maraboutique. Actuellement sont regroupées autour de lui 4 000 personnes, réparties en 300 familles, elles-mêmes installées dans 23 campements. En 1976, la récolte a été bonne. L'année 1977 a été moins favorable. La récolte de 1978 a été détruite par les sauterelles et les mangemil, et cette année rien n'a poussé.

L'absence de conditions climatiques et écologiques favorables a donc compromis la reconversion de ces nomades dans l'agriculture. Face à cette situation, Brahaye a pris un certain nombre de mesures propres à pallier les difficultés actuelles. Il a tout d'abord commencé l'élevage d'un troupeau de dromadaires, mais celui-ci a du mal à se développer en raison de l'abondance des mouches dans cette région. Grâce à sa fortune, il ravitaille en mil les gens fixés près de lui, et les a poussés à se livrer à la collecte de la gomme arabique. Cependant, cette activité qui est pratiquée par un nombre trop élevé de réfugiés — nous avons vu que ceux de Léré s'y livraient également — n'est pas très renta-

ble. Ces différentes mesures ne sont donc pas susceptibles d'assurer à long terme la subsistance des réfugiés, et en cas de nouvelle récolte catastrophique en 1980, il est probable que l'on assistera à un second départ de ces réfugiés vers les villes du Sud du Mali. Il est également possible que cette nouvelle vague de migrations entraîne avec elle les paysans de cette région, touchés également par la sécheresse, mais moins vulnérables à la famine en raison des revenus monétaires provenant des parents partis à l'extérieur.

Conclusion

A notre connaissance, les effets de la sécheresse et de la famine de 1973 n'ont été saisis jusqu'à présent que dans leurs effets immédiats : destruction des sociétés nomades, migration des survivants et installation de ceux-ci dans des camps de réfugiés. Il restait à étudier, six ans après, ce qu'étaient devenus les rescapés de la grande catastrophe. Nous avons vu, au moins pour ce qui concerne le Mali, que l'aide internationale n'avait eu sur la survie des sinistrés qu'un effet extrêmement limité dans le temps et dans l'espace. La faible proportion des nomades qui est passée par les camps de réfugiés, s'est retrouvée quelque temps après complètement livrée à elle-même. Délaisés par le gouvernement, les rescapés n'ont placé leur salut que dans les deux piliers fondamentaux de la société malienne : les commerçants et la chefferie. Bien qu'ils aient été parfois spoliés par leurs chefs, les nomades, comme nous l'avons vu, se sont regroupés dans certains cas autour de leurs dirigeants, et l'on peut dire que la famine persistante au Mali, conjuguée au rôle négatif de l'État, a favorisé la création de nouveaux liens de dépendance personnels, plus larges que ceux qui existaient au sein des anciennes fractions. Parallèlement à ce mouvement d'agrégation autour des chefs, une masse importante de réfugiés ont choisi de se rendre dans des centres urbains comme Mopti et Léré où existe une activité commerciale importante, et où ils pouvaient espérer survivre en vendant leurs services aux commerçants.

Dans les études sur la sécheresse et la famine au Sahel, sont souvent mis en avant les effets corrupteurs que l'aide internationale exerce sur les gouvernements des pays sahéliens. Il faut ajouter à ce phénomène la création de nouveaux liens de dépendance personnelle et l'enrichissement des commerçants provenant de l'utilisation de la main-d'œuvre bon marché des réfugiés.